

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	46
Votants par procuration	10
Absents	0
Total des votes	56

8. Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du trente et un octobre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, M. DUMESNIL, Mme DUONG, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, Mme VANBESIEEN, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, Mme DUONG à M. LAMY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. VOLLAIS à Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX à M. VALLE, Mme BOQUET à M. BOUCHER, Mme BINET à M. DOUYERE, M. BAPTIST à M. COUREL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BISSON

DEL-125-2023 Participation au financement du passage d'eau de Quillebeuf-sur-Seine

La Direction de la Mobilité du Département de l'Eure (CD27) a sollicité la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) pour demander une participation financière pour la gestion et le financement du passage d'eau de Quillebeuf-sur-Seine.

En effet, depuis 2017 le Département de l'Eure est engagé auprès du Département de la Seine-Maritime dans une convention de gestion et de financement répartissant à parts égales entre les deux collectivités les dépenses de fonctionnement du passage d'eau. Au cours des années suivantes, de nouveaux partenaires ont apporté leur contribution, dont la Communauté de Communes du Roumois Seine (CCRS), à hauteur de 30 000 € par an.

Suite au rapprochement de 7 communes dont Quillebeuf-sur-Seine vers la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) en 2019, cette participation a été répartie en 2020 à parts égales entre les deux intercommunalités sans pérennisation de la convention de financement alors en vigueur.

L'enquête réalisée par le Département de l'Eure en 2022 a démontré que plus de 25 % des usagers du passage d'eau sont originaires du territoire de la CCPAVR et 13% de la CCRS, en faisant les deuxièmes et troisièmes collectivités les plus utilisatrices de ce service.

Compte-tenu de l'importance de ce passage d'eau pour ses administrés, la CCRS a confirmé lors du dernier comité de pilotage du 8 décembre 2022 le renouvellement de sa participation financière pour l'année 2022 à hauteur de 15 000 €.

De manière similaire, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime sollicitent la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle quant à sa participation depuis l'année 2021. Il est proposé un rattrapage

des années non-payées depuis 2021 : 2021 en 2024 et 2022 en 2025. La présente convention encadre ce rattrapage et la participation pluriannuelle de 2023 à 2025.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-30 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU le rapport présenté à la commission permanente du Département du 16 octobre 2023,

CONSIDERANT l'utilité pour les habitants de la CCPAVR du passage d'eau de Quillebeuf-sur-Seine dans leurs déplacements quotidiens,

CONSIDERANT la contribution des territoires et départements concernés par le passage d'eau,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ATTRIBUER** une participation de 15 000€ au financement du passage d'eau de Quillebeuf-sur-Seine pour l'année 2023, ainsi que les suivantes avec en plus le rattrapage des années non-payées depuis 2021 : 2021 en 2024 et 2022 en 2025.
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer la convention avec la Région et les documents afférents.

Pont-Audemer, le 06 novembre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

